

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Virginie CRONIER**

Le Conseil Municipal :

Le conseil prend acte.

- **Direction de la culture - Approbation des tarifs encadrés du Zénith saison 2016 - 2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs encadrés du Zénith présentés pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la culture - Avenant n°5 DSP Cargö**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n°5 à la DSP Cargö ayant pour objet de prolonger d'un an la durée du contrat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 de la DSP Cargö.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD s'étant abstenu(s)

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées proposées ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne - Entretien annuel - Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental du Calvados**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'Eglise Saint-Etienne pour un montant estimé à 2 328 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Soutien au récolement - Demande de subvention à l'Etat**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible au titre du soutien au récolement des musées ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Opération de construction d'un hôtel des associations - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel des associations au groupement ci-après : Agence Schneider (mandataire) / BET Babin-Roptin / CGF

DÉCIDE de passer le marché de maîtrise d'œuvre avec le dit groupement comprenant les missions ci-après :

- Tranche Ferme : Mission de base au sens de la Loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP), ESQUISSE, APS, APD pour les trois hypothèses RT 2012, BEPAS et BEPOS en y incluant les études d'approvisionnement énergie, et les études de performance énergétique (compris le calcul du temps de retour sur investissement) ;

Pour un montant de 81 389,00 € HT

- Tranche Conditionnelle 1 : PRO, DCE, VISA (lots architecturaux), EXE (structure, lots techniques fluides: courants forts et faibles, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation et lots techniques froid), SYN, ACT, DET, AOR pour l'hypothèse RT 2012 en y incluant les études de performance énergétique (compris le calcul du temps de retour sur investissement) ; Pour un montant de 210 088,06 € HT

OU

- Tranche Conditionnelle 2 : PRO, DCE, VISA (lots architecturaux), EXE (structure, lots techniques fluides: courants forts et faibles, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation et lots techniques froid), SYN, ACT, DET, AOR pour l'hypothèse BEPAS incluant les études de performance énergétique (compris le calcul du temps de retour sur investissement) ;

Pour un montant de 215 821,06 € HT

OU

- Tranche Conditionnelle 3 : PRO, DCE, VISA (lots architecturaux), EXE (structure, lots techniques fluides: courants forts et faibles, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation et lots techniques froid), SYN, ACT, DET, AOR pour l'hypothèse BEPOS incluant les études de performance énergétique (compris le calcul du temps de retour sur investissement) ;

Pour un montant de 223 798,26 € HT

- Tranche Conditionnelle 4 : OPC quel que soit la tranche conditionnelle affirmée;

Pour un montant de 20 700,00 € HT

APPROUVE les termes dudit marché,

DIT que, sur décision de Monsieur le Maire, prise sur proposition du jury, les trois équipes ayant concouru recevront chacune l'indemnité de concours de 10 000 € HT étant précisé que pour le lauréat, la rémunération de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue.

Adopté à l'unanimité.

- **Ilot Bellivet - Délégation à l'Etablissement Public Foncier Normandie du droit de préemption urbain renforcé**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de déléguer au profit de l'Etablissement Public Foncier Normandie le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de l'îlot Bellivet.

Adopté à l'unanimité.

- **Place du parvis Notre Dame - Echange foncier entre la Ville de Caen et l'Association Oeuvre Notre Dame**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition par la Ville de Caen auprès de l'association Œuvre Notre Dame de la parcelle cadastrée KX n°79 d'une superficie de 29 m², prise aux dépens de la parcelle KX n° 75 ;

APPROUVE la cession au profit de l'association Œuvre Notre Dame de la parcelle KX n°81 de 1 m², prise aux dépens de la parcelle KX n°77 ;

DIT que ces transactions s'opéreront dans le cadre d'un échange sans soulte, chacune des parties échangées étant évaluée respectivement à la somme de 100 € ;

MENTIONNE que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés à parts égales par les co-échangistes ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'échange ainsi que tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Campus Jules Horowitz - Mise à disposition avec transfert de droits réels d'une parcelle pour le projet Archade - Modification de l'emprise du projet**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le GIE GANIL à mettre à disposition, avec transfert de droits réels, au profit de la Région Normandie une emprise de terrain complémentaire, d'une superficie de 789 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens des parcelles BP n°221 (partie d'un ancien chemin communal), BP n°217 et AC n°204, situées sur les communes d'Hérouville Saint-Clair et d'Epron, en complément des parcelles BP n°s 218, 220 et AC n°205, d'une superficie de 12 766 m² ;

PRÉCISE que la Région est autorisée à consentir sur cette emprise complémentaire une mise à disposition avec droits réels à la SAS CYCLHAD ;

DIT que la SAS CYCLHAD supportera les frais d'établissement des documents d'arpentage et des actes notariés ;

MENTIONNE que, en dehors de la modification du périmètre, les autres dispositions des actes conclus le 16 mai 2014 restent inchangées ;

AUTORISE, dans le cadre de la convention de crédits signée le 5 novembre 2015 au profit de la société CYCLHAD, la constitution d'une hypothèque sur les droits réels issus du bail conclu le 16 mai 2014 entre la Ville, la Région et la société CYCLHAD ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes modificatifs aux actes du 16 mai 2014 ainsi que tous documents qui y seraient liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré au profit de particuliers d'une maison située 38 clos du Poteau rouge à Caen**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de vendre à Monsieur et Madame BOURIHANE, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison accolée située 38 clos du Poteau rouge à Caen, bâtie sur la parcelle cadastrée section HA n°164 d'une contenance de 189 m² ;

DIT que la vente s'opérera au prix de cent dix mille trois cent trente euros (110 330 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant à la charge des acquéreurs ;

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous les conditions usuelles et sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2016 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré d'une maison située 70 avenue Henry Chéron à Caen au profit de particuliers**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de céder à Madame PLESSIS et Monsieur LANDAIS, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison située 70 avenue Henry Chéron à Caen, bâtie sur la parcelle cadastrée section IY n°99 d'une contenance de 97 m²,

DIT que la vente s'opérera au prix de quatre- vingt dix-huit mille euros (98 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur ;

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous les conditions usuelles et sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2016 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Transfert de propriété du lycée Rostand au profit de la Région Normandie**

Le dossier est retiré de l'ordre du jour

- **Rétrocession de la sente piétonne "Fresnel" par Normandie Aménagement à la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert de propriété au profit de la Ville de Caen par la SEM Normandie Aménagement de la sente piétonne Fresnel correspondant aux parcelles MX 91, MX 93 et MX 102, représentant une surface totale de 2 967 m², en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communale ;

DIT que le transfert de propriété s'opérera à titre gracieux ;

DIT que les frais d'actes inhérents au transfert seront pris en charge par la Ville ;

PRÉCISE que la SEM Normandie Aménagement assurera l'entretien des espaces verts de la partie basse de la sente piétonne pour une durée de deux ans à compter du 14 juin 2016, cet entretien étant assuré par l'entreprise Oxalys ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier Venoix - Acquisition par la Ville de Caen de la propriété bâtie située 17 rue Maréchal Galliéni à Caen**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'acquérir auprès de la SCI LEPETIT la propriété bâtie située 17 rue Maréchal Galliéni, libre d'occupation, cadastrée section IY n° 75 pour 1 397 m², consistant en un ancien hôtel-restaurant ;

DIT que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 460 000 € ;

INDIQUE qu'en sus, la Ville supportera les frais d'établissement des diagnostics techniques immobiliers (remboursement au vendeur de la somme de 300 €) et les frais d'acte notarié ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous documents qui y sont liés.

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR ayant voté contre

M. DETERVILLE s'étant abstenu(s)

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes désignées, pour des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique, des subventions représentant un montant total de 17 476,67 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal- Parcelle NB n°37, rue Paul Langevin - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 23 mètres sur la parcelle cadastrée section NB n°37, rue Paul Langevin ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelle IB n°109, rue de Geôle - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 15 mètres sur la parcelle cadastrée section IB n°109 (partie de la parcelle aménagée en trottoir) située rue de Geôle à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelles MA n°s 185 et 123, rue Basse - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines haute tension d'une longueur totale d'environ 147m sur les parcelles cadastrées section MA n°s185 et 123, rue Basse à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'un coffret électrique sur le domaine communal - Parcelle IB n° 518, 23 rue Bosnières - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, un coffret électrique en façade de l'immeuble du groupe scolaire Bosnières, sur la parcelle cadastrée section IB n°518 située 23 rue Bosnières ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux canalisations souterraines de gaz naturel et d'un poste de livraison sur le domaine communal - Parcelle ML n°274, 12 avenue de Paris (groupe scolaire Millepertuis) - Convention Ville/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE GRDF à implanter deux canalisations souterraines de gaz naturel d'une longueur totale d'environ 76 mètres et un poste de livraison sur la parcelle cadastrée ML n°274, 12 avenue de Paris (groupe scolaire Millepertuis) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Projets éducatifs scolaires - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder les subventions affectées suivantes :

OCCE Coopérative n° 291 pour l'école Eustache Restout.....	1 500 €
OCCE Coopérative n° 437 pour l'école Albert Camus.....	1 500 €
Coopérative école Reine Mathilde	1 500 €
OCCE Coopérative n° 86 pour l'école Puits Picard	3 000 €
OCCE coopérative n° 21 pour l'école Victor Lesage	1 000 €
OCCE Coopérative n° 207 pour l'école René Lemièrè	1 500 €
OCCE coopérative n° 266 pour l'école Henri Brunet.....	889 €

OCCE Coopérative n° 53 pour l'école Authie Nord	200 €
OCCE coopérative n° 34 pour l'école Senghor	510 €
TOTAL.....	11 599 €

Adopté à l'unanimité.

- **PEdT : Conventions et subventions aux associations socio-éducatives - Année scolaire 2016-2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement des conventions entre la Ville et les associations socio-éducatives, pour l'année scolaire 2016-2017 ;

DÉCIDE d'attribuer des subventions affectées d'un montant global :

Pour la coordination : 196 647,84 €

Pour l'animation : 816 536 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les associations partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Projet Educatif Global de la Ville de Caen (PEG) - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder les subventions affectées suivantes :

AMVD.....	4 000 €
Centre d'Animation Clémenceau	3 200 €
Centre Municipal d'Animation de la Folie Cuvrechef.....	750 €
AFEV.....	4 000 €
Comédie de Caen	2 000 €
MJC Guérinière	600 €
Association Art Itinérant.....	2 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et Vie Etudiante - Subventions affectées : PELICaen, OPTIC, Association Ecole de Management de Normandie Culture, Centre Régional d'Information Jeunesse, 60 ans de l'Institut d'Administration des Entreprises**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association PELICaen SH – La PELICaennaise :	350 €
Association OPTIC – Fête de la Science :	100 €
Association Ecole de Management de Normandie Culture - Les Dimanches Electroniques :	2 500 €
Centre Régional d'Information Jeunesse	1 000 €
Institut d'Administration des Entreprises de Caen	3 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Assises de la filière équine - Signature d'une convention de partenariat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et Ouest-France pour la 3^{ème} édition des Assises de la filière équine ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et complémentaires de fonctionnement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

LA BUTTE : 10 803 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 700 €

COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE : 10 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 23 000 €)

ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN : 750 €

MALADRERIE OMNI SPORTS : 1500 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 200 €)

ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT : 800 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 800 €)

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires aux associations suivantes :

CAEN NORD BASKET : 3 000 €

CAEN ATHLETIC CLUB : 7 500 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 10 000 €

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PASTEUR : 250 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Subventions affectées - Foire Agricole de Caen - 2015 et 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention affectée de 1 500 € à la Société Départementale du Concours Agricole de la Foire de Caen pour 2015 et 2016 ;

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association Caen-Calvados-Roumanie : 300,00 €

Association de Jumelage Caen-Alexandria : 2 520,00 €

Maladrerie Omni Sports 2 500,00 €

Veni Vidi Canto..... 882,00 €

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projet de l'Etat dans le cadre de la loi sur la transition énergétique - Actualisation et information sur les documents liés à l'appel à projets -Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, la Communauté d'agglomération Caen la mer et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

DÉCLARE avoir pris connaissance de l'actualisation portant sur l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ;

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention particulière d'appui financier relative au fonds de financement de la transition énergétique ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document se rapportant à cet appel à projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Restructuration des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales - Boulevard Maréchal Leclerc et des rues du Moulin et Hamon à Caen dans le cadre du projet global de redynamisation du centre-ville - Adoption du programme - Convention avec la Communauté d'Agglomération Caen la mer**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme de restructuration des réseaux eau potable et eaux pluviales du Boulevard Maréchal Leclerc, des rues du Moulin et Hamon dans le cadre du projet global de redynamisation du centre-ville à Caen pour un montant de 510 000 € HT (dont 210 000 € HT EPO et 300 000 € HT EPI) et budgété pour l'eau potable sur l'autorisation de programme "renouvellement du patrimoine" et pour le réseau eaux pluviales inclus dans l'opération du projet global de redynamisation du centre-ville ;

DÉCIDE de confier à la communauté d'agglomération Caen la mer, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales du Boulevard Maréchal Leclerc, des rues du Moulin et Hamon ;

AUTORISE Monsieur le Maire de la Ville de Caen ou son représentant à signer la convention avec la communauté d'agglomération Caen la mer pour la restructuration des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées du Boulevard Maréchal Leclerc, des rues du Moulin et Hamon dans le cadre du projet global de redynamisation du centre-ville à Caen pour un montant total de 1 210 000 € HT, dont 510 000 € HT pour la Ville de Caen (210 000 € HT EPO et 300 000 € HT EPI) et 700 000 € HT pour l'assainissement des eaux usées de la communauté d'agglomération Caen la mer.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la vérification et la maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations et équipements des bâtiments**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Dépenses de personnel des groupes d'élus du Conseil municipal de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Caen de toutes nos forces" sur les bases suivantes :

- recrutement d'un collaborateur non titulaire par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe sur la base de l'échelon 1. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire. Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 10 %.

DIT que cet emploi sera créé à compter du 20 septembre 2016 pour se terminer le 19 septembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Remboursement des CESU garde d'enfants au titre 2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement du montant des factures présentées par le COSPMVC relatives aux dépenses engagées pour la distribution des CESU garde d'enfants de moins de trois ans pour un montant de 24 820,43 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un représentant de la ville dans diverses instances**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de désigner ses représentants dans diverses instances ;

DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations :

Sont désignés(es) :

- Mme Virginie CRONIER à la Commission "Population et Vivre ensemble"
- M. Pascal PIMONT à la Société d'Economie Mixte Locale – Zénith de Caen en qualité de censeur
- Mme Stéphanie CALMÉ- GUILLOU à la Société d'Economie Mixte Locale gestion du Mémorial de la Bataille de Normandie – un Musée pour la Paix en qualité d'administrateur
- M. Gérard HURELLE à l'Observatoire Régional de la Santé en qualité de titulaire
- Mme Virginie CRONIER à EPHAD JF de Saint-Jean en qualité de titulaire
- Mme Virginie CRONIER à l'école primaire Henri BRUNET en remplacement de M. Niewiadomski

Adopté à l'unanimité.

- **EPHAD J-F de Saint-Jean - Désignation du représentant du Maire**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de confier la présidence du Conseil d'administration de cet établissement, sur proposition de M. le Maire à Mme Emilie FREYMUTH

Mme Emilie FREYMUTH a obtenu 45 voix

En conséquence Mme Emilie FREYMUTH est désignée pour exercer cette présidence.

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Société d'Economie Mixte Caen Expo Congrès pour les exercices 2010 et suivants**

Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

- **Communauté d'Agglomération Caen La Mer - Transfert de charges de Mutualisation - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport d'évaluation et de la convention de refacturation de charges**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges ;

APPROUVE la convention concernant le remboursement de charges pour mise à disposition ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **CAEN LA MER HABITAT - Construction de 36 logements 52 rue Louis Robillard - Garantie d'emprunt d'un montant de 3 007 100 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 007 100 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52003 constitué de 4 lignes de prêt.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **CAEN LA MER HABITAT - Réhabilitation de 40 logements rue Saint André - Garantie d'emprunt d'un montant de 745 881 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 745 881 € souscrit par l'emprunteur auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52872 constitué de 2 lignes de prêt.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **CAEN LA MER HABITAT - Réhabilitation de 48 logements rue Marillac - Garantie d'emprunt d'un montant de 952 793 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 952 793€ souscrit par l'emprunteur auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52877 constitué de 2 lignes de prêt.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti

Adopté à l'unanimité.

- **CALVADOS HABITAT - Acquisition en VEFA de 21 logements rue de Falaise - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 066 995 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 100 %**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 066 995 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 52846 constitué de 3 lignes de Prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions de code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti. Adopté à l'unanimité.

- **CALVADOS HABITAT - Démolition et reconstruction de 22 logements rue des Mésanges - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 505 659 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 505 659 € souscrit par l'emprunteur auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 50134 constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **LOGIPAYS - Construction de 24 logements 10 allée de Jumièges - Garantie d'emprunt d'un montant de 3 251 930 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50 %**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 251 930 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 49056 constitué de 5 lignes de prêt.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **LOGIPAYS - Construction de 19 logements rues Arrot et Chanoine Vautier - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 757 850 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le dossier est retiré de l'ordre du jour

- **3F Immobilière Basse Seine Acquisition en VEFA de 4 logements - 11, 13 avenue de Paris - Garantie d'emprunt d'un montant de 432 582 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'accorder la garantie de l'assemblée délibérante de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 432 582 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 49730 constitué de trois lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Voeu des groupes de la Majorité Municipale - Olympiades**

Le Conseil Municipal :

Le 20 décembre prochain, la Région Normandie défendra sa candidature à l'organisation des finales nationales des Worldskills Olympiades des Métiers 2018.

Une compétition nationale qui doit rassembler, ici à Caen, plus de 800 candidats issus d'une cinquantaine de métiers et qui a pour objectif de valoriser l'expertise professionnelle, l'engagement et l'enthousiasme des jeunes participants.

Au total, ce sont plus de 75000 visiteurs qui sont attendus sur cet événement qui récompensera des jeunes de tous statuts (apprentis, lycéens, salariés, compagnons, etc.) à l'issue de la compétition.

En conséquence, le Conseil Municipal de Caen réuni le lundi 19 septembre 2016 émet le vœu que :

- La Région Normandie parvienne à obtenir l'organisation des finales nationales des Worldskills Olympiades de Métiers qui auront lieu au dernier trimestre 2018.
- La Ville de Caen s'engage à soutenir la candidature de la Région et à participer activement à l'organisation de l'événement pour garantir son succès.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 20 SEPTEMBRE 2016